

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-2000

présenté par

M. Maillot, Mme K/Bidi, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

À la première phrase de l'article L. 421-42 du code des impositions sur les biens et services le montant : « 60 € » est remplacé par le montant : « 80 € ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le premier fascicule de son rapport annuel consacré aux finances locales, la Cour des comptes constate que « malgré une évolution moins dynamique de leurs charges de fonctionnement » la situation financière des Régions « s'érode sous l'effet d'une divergence croissante entre l'évolution de leurs dépenses d'investissement et celle de leurs recettes ».

En effet, les Régions ont réalisé un effort historique d'accroissement de leurs dépenses d'investissement : + 900 M€ en 2024, pour atteindre 15,1 Md€, soit une hausse de + 4 Md€ depuis 2019 (+ 35 %). Elles ont notamment doublé leurs dépenses d'investissement en faveur des transports et mobilités depuis 2018 (4,6 Md€ en 2024).

Alors que leurs recettes ont reculé de - 1,2 % en tenant compte de l'inflation, les Régions n'ont eu d'autres choix que d'aggraver leur endettement pour financer cet accroissement significatif de leurs investissements à la demande notamment de l'État pour accompagner les différents plans de relance et la décarbonation de notre économie.

Dans le même temps, les Régions ont été la seule catégorie de collectivité à tenir en 2024 l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement fixé par la loi de programmation des finances publiques 2023/2027. Bien qu'elles aient respecté cette norme imposée par l'État et que leur situation financière se dégrade, la Cour des comptes dans le second fascicule de son rapport annuel sur les finances publiques locales démontre qu'en 2025 « proportionnellement, ce sont les régions,

dont la situation financière s'érode, qui sont le plus mises à contribution : elles supportent 21,2 % de l'effort, alors qu'elles ne représentent que 12 % des produits et 11,3 % des charges de fonctionnement» et recommande de «mieux tenir compte de leurs situations respectives» (des collectivités territoriales) pour éviter la «répartition peu équitable de la contribution 2025». Sur les cinq premiers mois de l'année 2025, les dépenses d'investissement des Régions «sont en fort recul» de - 14,8 %. Cette baisse est «à relier à la dégradation de leur situation financière au cours des deux dernières années, à laquelle vient s'ajouter la contribution au redressement des finances publiques».